



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°84/2025

MC/GA/MC

Convocation en
date du :
31/10/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 06 novembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, Mme Michelle
DUNYACH, Adjointes au Maire,
M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, M. Jordi AUVERGNE,
M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO,
Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé
BONET, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à
M. Thierry CO, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à
Mme Magali YOVANOVITH, Mme Martine ANDRES a donné
procuration à Mme le Maire, M. Olivier REYNAL a donné procuration
à M. François ANDRE.

Absents : Mme Kathleen MERCIER, Mme Elisabeth MATHIEU,
Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : PARTICIPATION COMMUNALE
À L'ACQUISITION DE SYSTÈMES D'ACCÈS INTERNET PAR
SATELLITE (STARLINK) POUR LES HABITANTS DE MAS
PAGRIS**

Le Président de séance expose :

Suite à l'effondrement d'une portion de la RD53 le 09 novembre 2024, les habitants de Mas Pagris sont confrontés à une situation particulière. En effet, bien que non enclavés juridiquement, ils se retrouvent temporairement isolés et rencontrent des difficultés d'accès aux services essentiels. Pour leur permettre une garantie d'accès à ces services, certains se sont dotés d'une solution d'accès à internet par satellite de type Starlink. La ville souhaite, à titre exceptionnel et temporaire, soutenir ces foyers afin d'assurer l'égalité d'accès aux services publics et numériques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 19 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés****APPROUVE** l'attribution d'une aide financière exceptionnelle de 300,00 € par foyer aux habitants de Mas Pagris pour l'acquisition d'un système d'accès à internet par satellite de type Starlink, sur présentation d'une demande écrite et d'une facture acquittée, datée postérieurement à l'effondrement de la route,**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au compte 65741 « subventions de fonctionnement aux ménages »,**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**